

■ PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition du dernier impôt exigible (au 1^{er} janvier), année N-2.

Si vous êtes marié(e), divorcé(e) ou veuf(ve) au cours de l'année N-2 :

Photocopie de l'avis d'imposition correspondant à votre nouvelle situation.

Si vous vivez en union libre :

L'avis d'imposition de l'agent uniquement.

UNIQUEMENT POUR L'ALLOCATION SCOLARITÉ Relevé d'identité bancaire ou postal ou fiche de paie (pas de chèque annulé). En son absence le virement s'effectuera sur le compte connu de nos services.

UNIQUEMENT POUR LE TITRE-RESTAURANT Joindre un chèque d'un montant de 20 € établi à l'ordre du FNASS. Vous avez la possibilité de demander un prélèvement sur votre carte bancaire.

1 – ALLOCATION CHÈQUES-VACANCES

Liste des professionnels du tourisme et des loisirs acceptant le paiement en Chèques-Vacances sur www.ancv.com



♦ Il est recommandé de nous faire parvenir cette demande complète avant le 1^{er} avril pour recevoir vos Chèques-Vacances avant les vacances d'été.

▶ L'année de départ à la retraite, si l'agent perçoit l'Allocation Chèques-Vacances, il ne pourra recevoir l'Allocation Vacances Retraités.

2 – ALLOCATION SCOLARITÉ

♦ Pour les enfants de **11 à 14 ans dans l'année civile**.
♦ Compléter obligatoirement le **paragraphe A** ci-dessous.

▶ Cette aide est payée en début d'année par virement bancaire si la liste annuelle de la collectivité (base de calcul de la cotisation principale) a été mise à jour.

▶ Merci de joindre une copie du livret de famille si l'enfant n'a jamais fait l'objet d'un paiement d'aide de notre part.

3 – ALLOCATION TITRE-RESTAURANT

♦ Réservée aux agents en activité.

▶ Merci de vous reporter précisément aux conditions exposées dans le Guide du PASS Territorial du Cdg59.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR : j'atteste par la présente respecter les conditions légales d'octroi soit :

- **Un horaire de travail compatible avec l'obtention de titres-restaurants : le repas doit se situer dans l'horaire de travail journalier ;**
- **Respect du principe de non cumul des avantages pour un même repas.**

Fait à le ____ / ____ / ____ Signature

4 – ALLOCATION CADEAU DE NOËL

♦ Pour les enfants de **moins de 10 ans dans l'année civile**.
♦ Compléter obligatoirement le **paragraphe A** ci-dessous.

▶ Cette aide est versée sous forme de bons d'achat en NOVEMBRE de chaque année.

Paragraphe A (à compléter pour les Allocations Scolarité et Cadeau de Noël)

	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE
1			___ / ___ / ___
2			___ / ___ / ___
3			___ / ___ / ___
4			___ / ___ / ___
5			___ / ___ / ___